

ÉTUDES et RÉSULTATS

avril 2023
n° 1263

Prestations sociales : pour quatre personnes sur dix, le non-recours est principalement lié au manque d'information

En 2021, selon le Baromètre d'opinion de la DREES, près des trois quarts des personnes résidant en France métropolitaine considèrent que le non-recours aux aides sociales est élevé. Cette opinion est moins partagée par les plus diplômés et les plus aisés financièrement, ainsi que par ceux qui s'estiment moins attachés à l'intervention publique.

Près de quatre personnes enquêtées sur dix considèrent que le manque d'information sur les aides est la cause principale du non-recours ; la seconde raison la plus avancée, par près d'une personne sur quatre, est la complexité des démarches.

Concernant les raisons qui expliqueraient le non-recours, le Baromètre d'opinion interroge également les Français sur leur connaissance des principales prestations sociales. Les résultats de l'enquête révèlent que plus une prestation est connue, plus elle est connue assez précisément. En outre, le degré de connaissance précise d'une prestation est – sans surprise – plus marqué parmi ses bénéficiaires et plus généralement parmi les populations cibles des aides sociales (familles monoparentales, 20 % les plus modestes, locataires du parc social). Il l'est aussi parmi les femmes et les personnes vivant dans des zones urbaines de taille intermédiaire. Les jeunes ont systématiquement une moins bonne connaissance des prestations que les personnes plus âgées, notamment que les 35-49 ans. Enfin, toutes choses égales par ailleurs, la connaissance précise des dispositifs du RSA, de la prime d'activité, de l'AAH, de l'APA et du minimum vieillesse (Aspa) est bien moins fréquente parmi les immigrés que parmi les personnes nées en France.

Claudine Pirus (DREES)

La lutte contre le non-recours¹ aux prestations sociales fait partie des orientations majeures des politiques sociales en France, et plus largement au sein des pays européens, en raison du risque accru de précarité socio-économique et d'isolement des personnes n'ayant pas accès aux aides ou droits auxquels elles pourraient prétendre². En France, les travaux les plus récents montrent que le taux de non-

recours à certaines prestations sociales peut dépasser 30 % (Meinzel, 2022 ; Hannafi, Le Gall, et al., 2022). Ainsi, le non-recours concerne une personne seule sur deux pour le minimum vieillesse (Aspa). Parmi les foyers éligibles au revenu de solidarité active (RSA), 34 % sont non recourants en moyenne chaque trimestre et 20 % le sont de façon pérenne trois trimestres consécutifs. Des taux de non-recours comparables sont observés dans d'autres pays

1. Selon l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), le non-recours renvoie « à toute personne qui ne reçoit pas une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre ».

2. Colloque « Le non-recours aux prestations sociales en France et en Europe », décembre 2022.

européens (Gonzalez, Nauze-Fichet, 2020). Le non-recours peut s'expliquer par la méconnaissance des aides, les difficultés d'accès aux prestations et la crainte du regard porté par l'institution publique (Cabannes, 2022).

Le Baromètre d'opinion de la DREES interroge, depuis 2016, les Français sur leur opinion concernant le non-recours ainsi que sur la raison principale qui, selon eux, expliquerait que certaines personnes ne bénéficient pas d'allocations, droits, aides ou tarifs sociaux auxquels elles peuvent prétendre. Cette enquête permet également d'étudier le degré de connaissance des enquêtés sur les principales prestations sociales (**encadré 1**).

Près de 3 Français sur 4 estiment que le non-recours aux prestations sociales est élevé

En 2021, 73 % des personnes résidant en France métropolitaine répondant à l'enquête du Baromètre d'opinion s'accordent à dire que « beaucoup ne bénéficient pas des droits ou allocations auxquels ils peuvent prétendre », contre 80 % en 2016. Cette baisse est uniquement le fait de personnes déclarant moins souvent être « tout à fait d'accord » avec cette opinion : ils sont 28 % dans ce cas en 2016 contre 37 % en 2021 (*tableau complémentaire A³*). Cette diminution, qui intervient de façon brusque en 2018, s'observe quelles que soient les caractéristiques sociodémographiques des répondants, qu'ils perçoivent ou non des prestations sociales ou encore qu'ils connaissent ou non dans leur entourage des personnes ayant recours à des aides (*tableau complémentaire B*). Elle demeure difficile à interpréter ; il n'est pas impossible qu'elle soit pour partie liée à un changement survenu la même année dans l'administration de l'enquête (renouvellement du réseau des enquêteurs).

L'opinion selon laquelle beaucoup de personnes éligibles aux aides sociales n'y ont pas accès est moins partagée dans les milieux socialement favorisés (les cadres et les professions libérales, les plus diplômés et les plus aisés) et dans les unités urbaines de 100 000 habitants ou plus (hors Paris). En analysant plus finement la relation entre l'opinion sur le non-recours et les caractéristiques sociodémographiques des personnes interrogées, c'est-à-dire en tenant compte des différents effets de structure, ces résultats sont confirmés, hormis pour la profession (**encadré 2**). Ainsi, à profils comparables (même sexe, âge, situation familiale, profession, etc.), faire partie du cinquième supérieur de niveau de vie (les 20 % des ménages les plus aisés) diminue de 7 points la probabilité de considérer que beaucoup de personnes ne perçoivent pas les aides auxquelles elles peuvent prétendre, comparativement au 3^e cinquième de niveau de vie (*tableau 1*). Toujours à caractéristiques équivalentes, être diplômé du supérieur comparativement à avoir obtenu un CAP ou un BEP, ou être inactif comparativement à être employé, réduit également cette probabilité de 3 à 4 points de pourcentage. À l'inverse, percevoir des aides au logement, le RSA ou connaître dans son entourage une personne dans cette situation, ou encore se situer parmi les 20 % de ménages les plus modestes, augmente de manière significative la probabilité de déclarer qu'il y a beaucoup de non-recours aux aides sociales. De même, résider dans l'agglomération parisienne augmente de 7 points cette probabilité, relativement aux résidents des unités urbaines de taille moyenne (entre 20 000 et 100 000 habitants).

Les disparités d'opinion sur le non-recours sont aussi très liées au degré d'attachement au rôle de l'État, mesuré dans cette étude à partir des réponses à quatre questions du Baromètre d'opinion

Encadré 1 Le Baromètre d'opinion de la DREES

Le Baromètre d'opinion de la DREES est une enquête annuelle sur la perception des inégalités et l'opinion des individus sur les politiques sociales et de santé. Mise en place en 2000, l'enquête se déroule en face à face auprès d'un échantillon de 4 000 personnes représentatif de la population française résidant en France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus. Cet échantillon est construit selon la méthode des quotas prenant en compte différents critères qui sont le sexe, l'âge, la profession de la personne de référence, après stratification par catégorie d'agglomération et de région.

Les questions d'opinion sur le non-recours et les raisons du non-recours sont posées tous les ans depuis 2016, et celles sur la connaissance, par les enquêtés, des prestations uniquement les années paires depuis 2014.

Les prestations

Deux questions portent sur la connaissance de douze prestations : l'une sur le fait d'en avoir entendu parler et l'autre sur le degré de connaissance. L'étude se concentre sur neuf d'entre elles, qui n'ont pas connu de refonte en profondeur au cours de la période et qui ont existé continûment depuis 2016.

Les questions posées sont : « Parmi cette liste de prestations, je vais vous demander pour chacune d'entre elles si vous en avez déjà entendu parler, et si vous pensez savoir qui peut en bénéficier. Avez-vous entendu parler... ? (Oui/Non) » ; « Savez-vous qui peut en bénéficier ? (Oui, assez précisément/Oui, mais approximativement/Non) ».

La liste des prestations

Aides au logement : il existe trois types d'aides, l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS). Elles sont attribuées sous condition de ressources et en fonction de la composition du foyer et du lieu du logement. Fin 2021, 6,1 millions de foyers en bénéficiaient.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : elle est destinée à des

adultes handicapés aux revenus modestes et est perçue par 1,3 million de personnes fin 2021.

Allocations familiales : elles sont versées aux familles ayant au moins deux enfants à charge de moins de 20 ans et sont modulées selon les ressources de la famille. Plus de 5 millions de familles en sont bénéficiaires fin 2020.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : prestation sociale destinée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie. Elle bénéficiait à 1,3 million de personnes fin 2020.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : cette allocation assure aux personnes âgées de 65 ans ou plus un niveau de revenu égal au minimum vieillesse. Elle est versée à près de 635 000 allocataires fin 2020.

Complémentaire santé solidaire (CSS) : mise en place le 1^{er} novembre 2019, la CSS est un dispositif de couverture complémentaire en faveur des personnes modestes issu de la fusion de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Il existe deux types de CSS, accordés en fonction de ses ressources :

- La CSS sans participation financière, ou CSS gratuite, bénéficiant à 5,8 millions d'individus fin 2021 ;
- La CSS avec participation financière, ou CSS payante, bénéficiant à 1,4 million d'individus fin 2021.

Prime d'activité : entrée en vigueur en 2016, en remplacement du RSA activité et de la prime pour l'emploi, cette prestation monétaire complète les revenus d'activité. Elle peut être couplée avec le RSA. Fin 2021 4,6 millions de foyers percevaient la prime d'activité, soit 9,1 millions de personnes couvertes.

Revenu de solidarité active (RSA) : c'est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti ou montant forfaitaire, variable selon la composition du foyer. Fin 2021, 1,9 million de foyers percevaient le RSA, qui comprenaient 3,9 millions de personnes.

3. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à cette étude, accessibles par le lien en fin de publication.

(encadré 2). Parmi les enquêtés s'exprimant en faveur d'une intervention plus importante des pouvoirs publics dans le domaine économique et social et envers les plus démunis, ainsi que ceux en faveur d'un financement plus important de la protection sociale, 80 % considèrent que le non-recours touche un grand nombre de personnes, contre 54 % parmi ceux ayant une vision plus libérale du rôle des pouvoirs publics et en faveur d'une maîtrise du coût de la Sécurité sociale (graphique 1). Les personnes interrogées d'opinion plus médiane, adhérant davantage à une intervention de l'État ni importante ni limitée, sont 71 % à considérer que les personnes éligibles aux aides mais « non recourantes » sont nombreuses.

Le manque d'information reste la principale raison avancée pour expliquer le non-recours

L'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) distingue cinq formes principales de nonaccès aux droits et services : le non-recours par non-connaissance, par non-proposition de la part des conseillers ou agents prestataires, par non-demande (non-adhésion aux propositions, désintérêt pour la prestation, mais aussi lassitude face aux démarches complexes, crainte des conséquences négatives, etc.), par non-réception (démarche non menée à terme, découragement) et par non-orientation (manque d'accompagnement dans l'accès aux aides ou dispositifs). Ces formes renvoient à la diversité des situations et des difficultés rencontrées par les personnes éligibles aux aides sociales mais aussi aux représentations et aux attentes de chaque citoyen quant à l'offre publique et à son effectivité.

Le Baromètre d'opinion de la DREES interroge également les Français sur les raisons « principales » perçues du phénomène de non-recours. En 2021, 39 % citent ainsi comme raison principale

au non-recours le manque d'information sur les aides ou les organismes à qui s'adresser (graphique 2). La seconde raison la plus fréquemment citée a trait aux démarches trop complexes ou trop longues (23 %), suivie par la crainte des conséquences négatives (18 %) et le souhait de s'en sortir soi-même sans dépendre de l'aide sociale ou de ne pas être considéré comme un assisté (16 %). Le manque d'information, s'il reste le motif principal de non-recours le plus souvent évoqué par les personnes interrogées, l'est toutefois de moins en moins. Sa part a baissé de 17 points de pourcentage entre 2016 et 2021, essentiellement au profit de la crainte de subir des conséquences négatives (+10 points).

Que les enquêtés soient d'accord ou non avec l'idée que le non-recours touche beaucoup de personnes, le manque d'information reste la raison la plus fréquemment mise en avant. Néanmoins, en 2021, cette raison est citée par 43 % des enquêtés considérant que les non-recourants sont nombreux, contre 29 % parmi ceux déclarant que le non-recours concerne peu de personnes. Par ailleurs, ces derniers sont 26 % à évoquer comme raison principale la crainte des conséquences négatives et, à parts égales, près de 20 % à citer les démarches trop complexes ou trop longues, ou encore le souhait de s'en sortir par soi-même.

Une moins bonne connaissance des prestations en 2020 qu'en 2016

En lien avec les facteurs susceptibles d'expliquer le non-recours, le Baromètre d'opinion interroge également les enquêtés sur leur connaissance des principales prestations sociales (encadré 1). En 2020, un répondant sur deux affirme avoir « entendu parler » d'au moins sept prestations parmi la liste de neuf citées, contre plus de six sur dix en 2016, soit une baisse de 12 points (graphique 3a). En

Encadré 2 Méthodologie

Modèles de régression logistique

Pour évaluer l'effet des caractéristiques sociodémographiques des répondants et le fait de bénéficier ou non de prestations familiales, d'aides au logement, du RSA, de l'AAH ou de l'APA sur la probabilité de déclarer une opinion spécifique (par exemple que beaucoup de personnes ne perçoivent pas les allocations auxquelles elles peuvent prétendre), on estime un modèle logistique qui permet d'exprimer l'effet propre de chacune de ces caractéristiques explicatives.

Estimer l'impact de ces caractéristiques sociodémographiques et le fait d'être ou non bénéficiaire de prestations s'obtient en calculant leur effets marginaux sur la probabilité de considérer que « Beaucoup de personnes ne bénéficient pas des droits ou allocations auxquelles elles peuvent prétendre ». L'effet marginal d'un facteur sur la probabilité d'approuver cette opinion se mesure par l'amplitude de variation de la probabilité estimée lorsque ce facteur varie, les autres facteurs restant constants (Afsa, 2016). Chaque effet marginal calculé et présenté dans les tableaux est la moyenne pour l'ensemble de la population.

Ce même modèle est utilisé pour calculer la probabilité d'avoir entendu parler de 5 ou 6 prestations ou d'au moins 7, d'en connaître assez précisément 1 à 3 ou au moins 4 (tableau complémentaire E), et de connaître assez précisément chacune des prestations citées (tableau 2).

Indicateur d'attachement à l'intervention de l'État

Le degré d'attachement au modèle social est mesuré selon les réponses apportées à quatre questions d'opinion posées dans le Baromètre d'opinion, sur le rôle de l'État dans le domaine social et économique, et sur la protection sociale.

Les questions :

Q1 : Pensez-vous qu'il y a trop d'intervention de l'État en matière économique et sociale, juste ce qu'il faut ou pas assez ?

Q2 : La France consacre environ le tiers du revenu national au financement de la protection sociale, Considérez-vous que c'est excessif, normal ou insuffisant ?

Q3 : Estimez-vous que pour les plus démunis, les pouvoirs publics font trop, font ce qu'ils doivent ou ne font pas assez ?

Q4 : Pour vous, quel est le plus important, prendre des mesures pour réduire le déficit de la Sécurité sociale ou maintenir au niveau actuel les prestations sociales et les remboursements d'assurance maladie ?

À partir de ces quatre questions, un indicateur est construit, prenant trois valeurs allant de 1 à 3 et permettant de distinguer trois groupes. Il est calculé pour les années 2017, 2019 et 2021 dans la mesure où l'une des quatre questions n'est posée que ces années.

La valeur 1 (24 % des enquêtés) est attribuée lorsque les enquêtés ont répondu les modalités suivantes aux questions Q1, Q2, Q3 et Q4 : « assez », « insuffisant », « ne font pas assez » et « maintenir au niveau actuel les prestations sociales... » ou au moins trois de ces quatre modalités et soit la modalité « ce qu'il faut » (Q1), soit « normal » (Q2), « font ce qu'ils doivent » (Q3), soit « réduire le déficit de la Sécurité sociale » (Q4). Dans ce groupe appelé « Attentes à l'égard de l'intervention de l'État fortes », se retrouvent les répondants fortement attachés à une intervention de l'État en matière économique, sociale et sanitaire.

À l'inverse, **la valeur 3** (7 % des enquêtés) est attribuée lorsque les enquêtés ont répondu les modalités suivantes aux questions Q1, Q2, Q3 et Q4 : « trop », « excessif », « font trop » et « réduire le déficit de la Sécurité sociale » ou au moins trois de ces quatre modalités et soit la modalité « ce qu'il faut » (Q1), soit « normal » (Q2), « font ce qu'ils doivent » (Q3), soit « réduire le déficit de la Sécurité sociale » (Q4). Ce groupe « Attentes à l'égard de l'intervention de l'État limitées » est composé d'individus critiques à l'égard du rôle de l'État, ayant des opinions économiquement libérales en matière économique et sociale et préoccupés par le coût du système de sécurité sociale.

Dans le groupe intermédiaire « Attentes à l'égard de l'intervention de l'État modérées » (69 % des enquêtés), **la valeur de l'indicateur est égale à 2**, incluant toutes les autres combinaisons possibles de réponse. Elle correspond aux individus jugeant que le financement de la protection sociale est « normal » et qu'il y a « ce qu'il faut » en termes d'intervention de l'État dans le domaine économique et social.

Tableau 1 Effet des caractéristiques sociodémographiques des résidents en France métropolitaine sur le fait de considérer que le taux de non-recours aux prestations sociales est élevé

	Probabilité de déclarer que « beaucoup ne bénéficient pas des droits ou allocations auxquels ils peuvent prétendre » versus que peu n'ont pas accès à leurs droits	
	Effet marginal ¹	Significativité ²
Ref Femme		
Homme	-1,70	**
Ref 35-49 ans		
18-24 ans	0,08	
25-34 ans	-1,32	
50-64 ans	1,81	**
65 ans ou plus	-0,97	
Ref Couple avec enfant(s)		
Personne seule	0,92	
Couple sans enfant	1,88	
Famille monoparentale	-2,81	
Autres situations familiales	-1,24	
Ref BEP ou CAP		
Sans diplôme/certificat d'études/ brevet des collèges	-0,52	
Bac général, techno. ou professionnel	-1,43	
Études sup., 2 ans ou plus après le bac	-2,84	***
Ref 3^e cinquième de niveau de vie		
1 ^{er} cinquième	4,00	***
2 ^e cinquième	0,98	
4 ^e cinquième	-1,81	
Dernier cinquième	-6,92	***
Ref Employé		
Agriculteur/commerçant/artisan	-1,18	
Profession libérale, cadre	0,16	
Profession intermédiaire	0,94	
Ouvrier	0,67	
Inactif	-3,79	***
Ref Unités urbaines de 20 000 à moins de 100 000 habitants		
Rural	2,41	**
< 20 000 habitants	0,67	
100 000 habitants ou plus	-3,09	***
Agglomération parisienne	6,73	***
Ref Non bénéficiaire de prestations familiales		
Bénéficiaire de prestations familiales	-0,49	
Ref Non bénéficiaire d'aides au logement		
Bénéficiaire d'aides au logement	1,99	***
Ref Ne connaît pas une personne élevant seule ses enfants avec un revenu inférieur au smic		
Oui	0,73	
Vous l'êtes vous-même	2,37	
Ref Ne connaît pas une personne au RSA		
Oui	1,97	***
Vous bénéficiez du RSA	6,51	***
Ref Ne connaît pas une personne en situation de handicap ou âgée dépendante		
Oui	-0,67	
Vous l'êtes vous-même	1,49	
Ref Année 2018		
2016	6,37	***
2017	8,38	***
2019	-1,27	
2020	-1,23	
2021	0,05	

Ref : caractéristique de référence.

1. L'effet marginal indique, selon la caractéristique sociodémographique prise en compte (être un homme, avoir entre 18 et 24 ans...), la probabilité relative de déclarer que « beaucoup de personnes ne bénéficient pas des droits ou allocations auxquels elles peuvent prétendre ».

2. Significativité : **au seuil de 5 % ; ***au seuil de 1 % .

Lecture > À caractéristiques comparables (âge, niveau de vie, profession... équivalents), faire partie du 1^{er} cinquième de niveau de vie comparativement au 3^e augmente la probabilité de 4 points de considérer que « beaucoup de personnes ne bénéficient pas des droits ou allocations auxquels elles peuvent prétendre ». Cette hausse est significative au seuil de 1 %.

Champ > Personnes 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > DREES, Baromètre d'opinion 2016-2021.

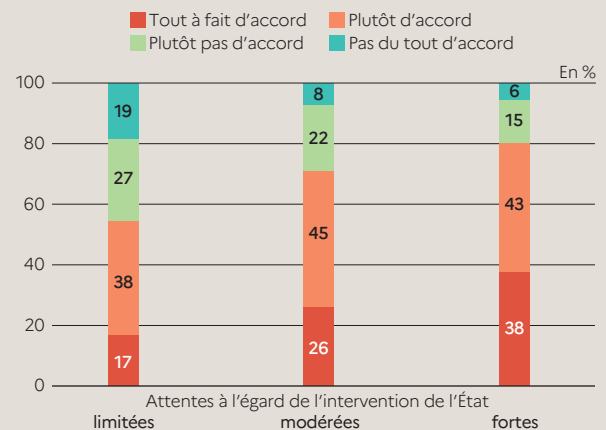
> Études et Résultats n° 1263 © DREES

2020, les allocations familiales, les aides au logement et le revenu de solidarité active (RSA) sont toujours très largement connus : plus de 95 % des personnes interrogées déclarent en avoir entendu parler (tableau complémentaire C).

Près des trois quarts ont entendu parler de la complémentaire santé solidaire (CSS) sans participation financière, ou CSS gratuite (ex-couverture maladie universelle complémentaire [CMU-C]), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et de la prime d'activité et plus de six sur dix du minimum vieillesse (Aspa). Toutefois, hormis la prime d'activité (restée stable depuis 2016), leur connaissance a sensiblement diminué de 2016 à 2020. Même si la question mentionne explicitement qu'il s'agit de l'ex-CMU-C⁴, la baisse de 13 points concernant la CSS gratuite peut s'expliquer en partie par le changement de nom de la prestation avec la création de la CSS fin 2019⁵.

En revanche, d'autres prestations sont moins connues, d'une part par rapport aux autres prestations, et d'autre part par rapport à 2016. C'est le cas de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), dispositif en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie : quatre personnes interrogées sur dix en ont entendu parler en 2020 (cinq sur dix en 2016). La CSS avec participation financière, ou CSS payante, est elle aussi peu connue : en 2020, 28 % des personnes interrogées connaissent ce nouveau dispositif qui remplace l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé. Cette aide était connue par 34 % des personnes interrogées en 2016.

Graphique 1 Opinion sur le fait que « beaucoup de personnes ne bénéficient pas des aides auxquelles elles peuvent prétendre » selon les attentes à l'égard de l'intervention de l'État, en 2021



1. Voir l'encadré 2 sur la méthodologie concernant la construction de cet indicateur.

Note > La part de personnes répondant « Ne sait pas » non prise en compte dans l'étude est supérieure à 6 % depuis 2018.

Lecture > En 2021, parmi les répondants ayant des attentes fortes à l'égard de l'intervention de l'État, 38 % sont tout à fait d'accord avec l'idée que beaucoup ne bénéficient pas des aides auxquelles ils peuvent prétendre, contre 17 % parmi celles ayant de faibles attentes.

Champ > Personnes 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

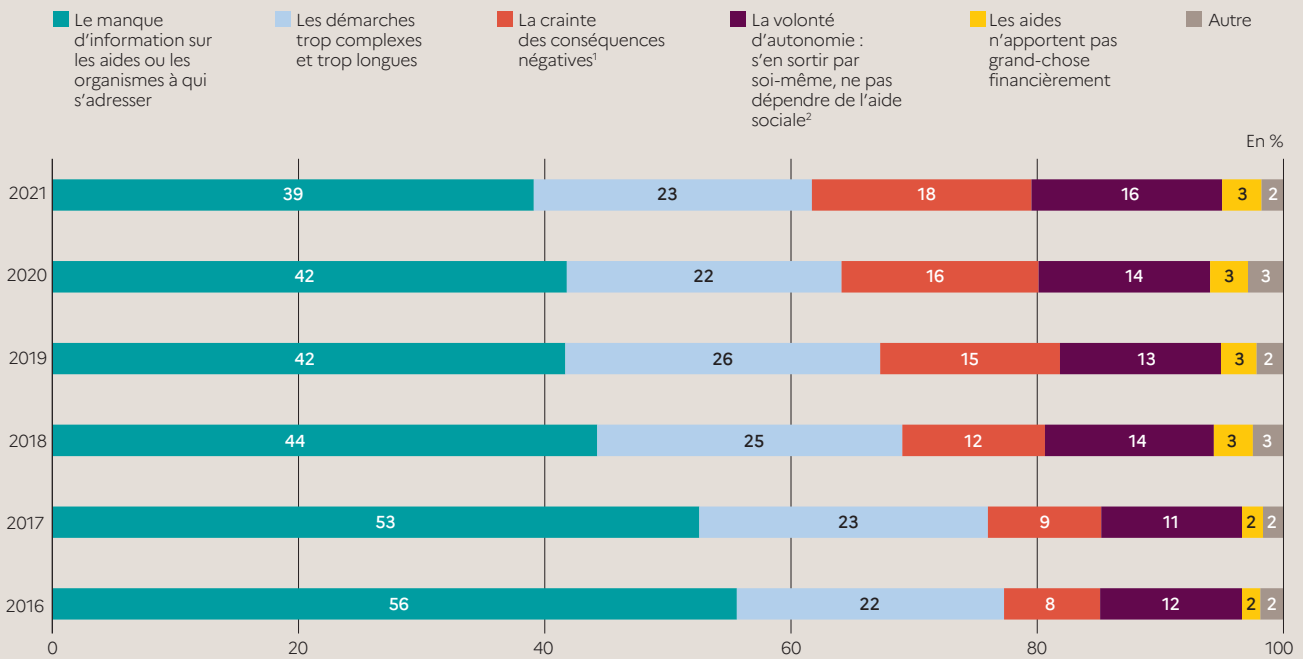
Source > DREES, Baromètre d'opinion 2021.

> Études et Résultats n° 1263 © DREES

4. Questions posées en 2016 et en 2018, « Avez-vous entendu parler de la couverture maladie universelle complémentaire ou CMU-C ? », puis en 2020, à la suite du changement de nom, « Avez-vous entendu parler de la complémentaire santé solidaire sans participation financière (ex-CMU-C) ou CSS gratuite ? »

5. Depuis le 1^{er} novembre 2019, les dispositifs de la CMU-C créée en 2000 et de l'ACS créée en 2005 ont été remplacés par le dispositif de la complémentaire santé solidaire. En pratique, cela n'a rien changé pour les bénéficiaires de la CMU-C qui bénéficiaient déjà de la complémentaire santé gratuite, mais elle permet aux anciens éligibles à l'ACS de bénéficier de la même couverture en contrepartie d'une participation financière définie en fonction de l'âge.

Graphique 2 Raisons principales pouvant expliquer que certaines personnes n'ont pas recours aux aides et dispositifs sociaux, entre 2016 et 2021



1. La crainte des conséquences négatives regroupe les raisons « Pour ne pas avoir à rendre des comptes, à faire l'objet de contrôle » et « Ne pas subir des conséquences négatives (perte d'autres droits, obligation de payer des impôts, problèmes administratifs, etc.) ».

2. La volonté d'autonomie regroupe les raisons « Parce qu'elles préfèrent s'en sortir par elles-mêmes » et « Parce qu'elles refusent de dépendre de l'aide sociale et d'être considérées comme des assistées ».

Note > Les répondants à l'enquête sont amenés à se prononcer sur la raison principale qui expliquerait que certaines personnes se retrouvent dans des situations de non-recours. Une liste de huit raisons leur sont proposées qui ont été regroupées en six raisons.

La part de personnes répondant « Ne sait pas » non prise en compte dans l'étude est supérieure à 3 % depuis 2018.

Lecture > En 2021, 39 % des enquêtés estiment que la raison principale du non-recours est le « manque d'information sur les aides, ou sur les organismes auxquels s'adresser ».

Champ > Personnes 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > DREES, Baromètre d'opinion 2021.

> Études et Résultats n° 1263 © DREES

Plus une prestation est connue, plus elle est connue avec précision

Les personnes interrogées ont un degré de connaissance très variable des prestations, d'autant que le système de protection sociale offre une diversité d'aides dont la finalité et les règles d'attribution sont complexes et parfois difficiles à cerner par les personnes éligibles. Certaines prestations bénéficient d'un large écho médiatique (RSA, prime d'activité), de leur ancienneté et du large public à qui elles s'adressent (allocations logement et familiales), ou encore de leur caractère universel (allocations familiales). D'autres, à l'inverse, sont destinées à des populations plus ciblées (AAH, APA, Aspa) et sont beaucoup moins connues de l'ensemble de la population.

Le Baromètre d'opinion révèle que, plus une prestation est connue, plus elle est connue assez précisément. Ainsi, en 2020, plus de quatre enquêtés sur dix déclarent savoir de manière assez précise qui peut bénéficier des trois dispositifs les plus connus (allocations familiales, aides au logement et RSA) contre près d'un sur dix pour les aides les moins connues (allocation personnalisée d'autonomie ou CSS payante) [tableau complémentaire C].

Le nombre de prestations sociales connues assez précisément par les enquêtés baisse entre 2016 et 2020 (graphique 3b) : 31 % en connaissent au moins quatre de manière détaillée en 2020 (16 % quatre ou cinq, 15 % au moins six), contre 43 % en 2016 (respective-

ment 22 % et 21 %). À l'inverse, 28 % des enquêtés affirment n'en connaître aucune de façon assez précise en 2020, soit une hausse de 11 points par rapport à 2016.

Le recul du nombre de prestations connues assez précisément concerne toutes les catégories de population (tableau complémentaire D). Il concerne de la même façon les bénéficiaires de prestations familiales (allocations familiales, complément familial, etc.), du RSA, des aides au logement, de l'AAH ou de l'APA. Cependant, la baisse est plus accentuée parmi les moins de 25 ans, les plus modestes (les deux premiers cinquièmes de niveau de vie), les ouvriers, la catégorie socioprofessionnelle regroupant les agriculteurs, les commerçants et les artisans, les inactifs, ainsi que les familles monoparentales et les personnes résidant dans le rural. En 2020, les jeunes ne sont que 15 % à connaître assez précisément au moins quatre prestations, soit deux fois moins qu'en 2016. Quant aux familles monoparentales, elles sont 44 % dans ce cas en 2020, contre 62 % en 2016. En revanche, pour les personnes déclarant percevoir le RSA, la baisse est relativement faible : 62 % d'entre eux savent assez précisément qui peut bénéficier d'au moins quatre prestations en 2020, contre 66 % en 2016.

En 2020, une fois corrigé des effets de structure⁶, les bénéficiaires des allocations familiales, des aides au logement, du RSA, de l'AAH ou de l'APA sont plus nombreux à connaître précisément les prestations sociales. Bénéficiaire du RSA augmente la probabilité de

6. À caractéristiques sociodémographiques équivalentes : même classe d'âge, même sexe, même profession, etc.

14 points de connaître assez précisément une à trois prestations ou au moins quatre sur les neuf citées, comparativement à n'en connaître aucune (tableau complémentaire E).

Hormis la prime d'activité, le minimum vieillesse et la CSS payante, les six autres prestations voient leur connaissance assez précise baisser significativement au cours de la période de 2016 à 2020 (tableau complémentaire C). Alors même que la part des enquêtés ayant entendu parler des allocations familiales, de logement ou du RSA est stable depuis 2016 (supérieure à 95 %), la part de ceux en ayant une connaissance détaillée s'est fortement réduite, notamment concernant les allocations familiales. En 2020, 47 % des personnes interrogées savent assez précisément qui peut bénéficier des allocations familiales, contre 63 % en 2016. Cette forte baisse peut en partie être liée à la réforme des allocations familiales de juillet 2015, instaurant la modulation de leur montant en fonction des revenus. Concernant la complémentaire santé solidaire, la transformation du dispositif CMU-C-aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) par la CSS (avec ou sans participation financière) peut expliquer la baisse importante de la connaissance assez précise que peuvent en avoir les répondants. Pour les aides au logement, l'AAH et l'APA, la baisse est proche de 10 points. Contrastant avec ce mouvement d'ensemble plutôt défavorable, la connaissance détaillée de la prime d'activité (créée en 2016) est restée stable ; cela s'explique peut-être par sa forte revalorisation en 2019 et l'augmentation du nombre des bénéficiaires qui en a découlé (Dardier, et al., 2022).

Une connaissance des prestations moins élevée chez les hommes, les jeunes et les immigrés

Quelle que soit la prestation citée, les femmes déclarent davantage savoir à qui elle est dédiée de manière assez précise (tableau complémentaire F). L'écart est notamment élevé pour les allocations

familiales. En tenant compte d'autres caractéristiques (âge, configuration familiale, niveau de diplôme... équivalents), être un homme réduit de 10 points la probabilité de connaître assez précisément les allocations familiales, de 7 points l'AAH et de 6 points la CSS gratuite (tableau 2).

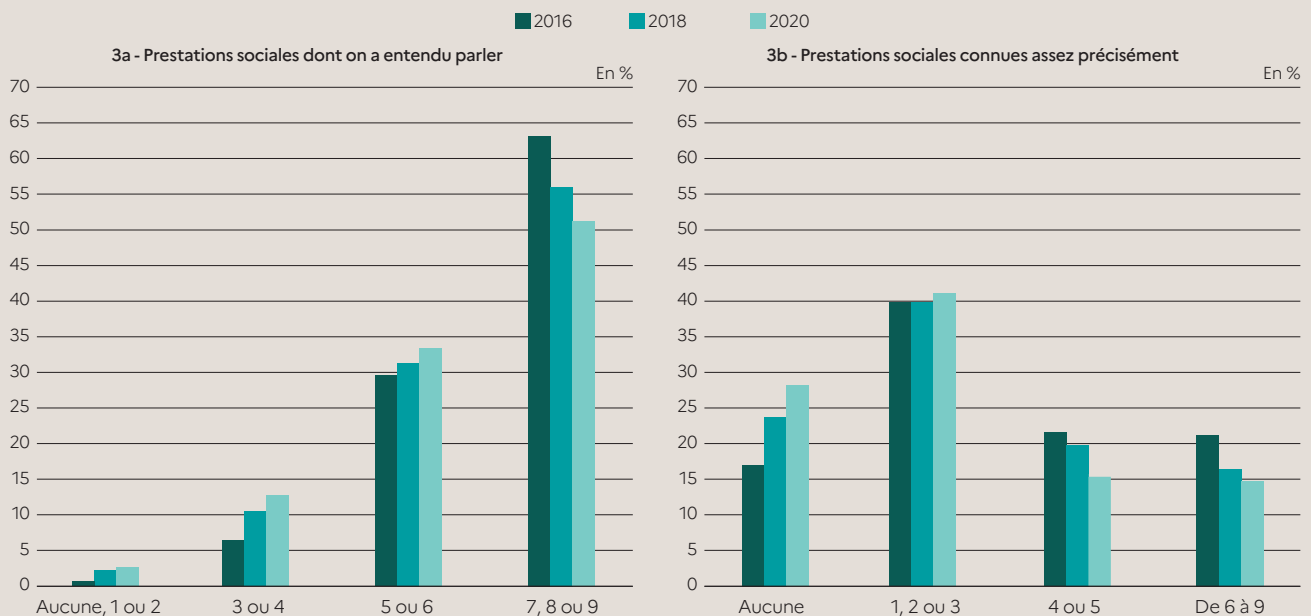
L'âge est aussi un critère déterminant dans le fait de connaître ou non une prestation. Les moins de 25 ans ont systématiquement une moins bonne connaissance des prestations que les personnes de 35 à 49 ans. Par exemple, en 2020, près de 45 % des enquêtés de 35 à 49 ans connaissent assez précisément l'allocation d'aide au logement ou le RSA, contre respectivement 36 % et 29 % parmi les 18-24 ans (tableau complémentaire F). Une fois corrigé des effets de structure, l'écart entre ces deux groupes d'âge reste élevé, hormis pour les allocations logement et la prime d'activité (tableau 2). Même si ces deux dernières prestations sont moins connues par les 18-24 ans, ce sont celles qu'ils identifient le mieux, avec le RSA⁷.

Quant aux immigrés, leur connaissance des prestations est généralement moindre, hormis celle des allocations familiales et des allocations logement, ce qui peut s'expliquer par leur caractère plus universel que les autres aides sociales. À caractéristiques comparables (âge, configuration familiale, niveau de diplôme, profession... équivalents), être immigré réduit de 9 points la probabilité de connaître assez précisément l'AAH et, en moyenne de 5 points l'APA, le RSA et la prime d'activité.

Un niveau de connaissance précise plus marqué parmi les bénéficiaires d'une prestation et parmi les populations cibles

Les enquêtés déclarant percevoir des allocations familiales, des aides au logement ou le RSA savent davantage qui peut en bénéficier de manière détaillée. C'est également le cas pour l'AAH ou l'APA : leurs bénéficiaires sont plus de deux fois plus nombreux à

Graphique 3 Évolution du nombre de prestations sociales connues de 2016 à 2020



Lecture > En 2016, parmi les neuf prestations sociales citées, 63 % des enquêtés déclaraient avoir entendu parler d'au moins sept d'entre elles, contre 51 % en 2020. En 2016, parmi les neuf prestations sociales citées, 17 % déclaraient n'en connaître aucune assez précisément et 21 % au moins six, contre respectivement 28 % et 15 % en 2020.

Champ > Personnes 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > DREES, Baromètre d'opinion 2016, 2018 et 2020.

> Études et Résultats n° 1263 © DREES

7. Les personnes éligibles au RSA sont en grande majorité âgées de 25 ans ou plus. Cependant, il peut être versé aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Tableau 2 Effet des caractéristiques sociodémographiques sur le fait de connaître assez précisément chaque prestation

	Probabilité pour chaque prestation de savoir assez précisément qui peut en bénéficier versus savoir approximativement ou non qui peut en bénéficier ou n'en avoir jamais entendu parler								
	Effet marginal ¹								
	Allocations familiales	Allocations logement	RSA	CSS gratuite	AAH	Prime d'activité	ASPA	APA	CSS payante
Ref Femme									
Homme	-9,8***	-5,4***	-3,6***	-6,4***	-6,7***	-4,5***	-3***	-5,2***	-4***
Ref 35-49 ans									
18-24 ans	-16,5***	-2,9	-8,5***	-13,5***	-15,4***	-2,9	-11,8***	-6,7***	-5,5***
25-34 ans	-7,1***	-0,7	-2,6	-2,9	-9,2***	-1,4	-6,4***	-4,8***	-2***
50-64 ans	6,7***	2,9	2,5	3,6***	2,6**	-1,9	6,3***	5,6***	2,2***
65 ans et plus	2,4	-4,7***	-8,5***	-5,2***	1,2	-14,8***	11,2***	7,8***	0
Ref Couple avec enfant(s)									
Personne seule	-11,5***	-0,7	0,5	3,2**	3	-2,3	2,5	1,5	1,2
Couple sans enfant	-5,9***	0,6	0,6	4,7***	3,4**	-1,3	3,6***	1,3	0,2
Famille monoparentale	0,8	6,9***	4,1	6***	5,2**	0,5	1,8	4,9***	0,5
Autres situations familiales	-15,1***	-11,9***	-4,3	-3,3	3,6	-5,2***	3,4	-2,9	0,4
Ref Non immigré									
Immigré	1,5	-2,4	-5***	-1,9	-8,6***	-4,1***	-3,1**	-6,2***	-0,8
Ref BEP ou CAP									
Sans diplôme/certificat d'études/brevet des collèges	-3,6**	-5,1***	-4***	-2,1	-2,6**	-1	0,3	-2,4***	-0,9
Bac général, techno. ou professionnel	0,3	-2,2	-1,4	-2,2	1,5	0,1	0,1	0,8	-0,1
Études sup., 2 ans ou plus après le bac	0,8	3,1**	0,8	2,7	5,4***	2,6	4,5***	3,4***	2,2***
Ref 3^e cinquième de niveau de vie									
1 ^{er} cinquième	0,7	3	4,7***	5,4***	2,9	-1	-0,7	-1	2,9***
2 ^e cinquième	0,6	1,8	4**	0,7	0,5	0,4	0,1	0	1,1
4 ^e cinquième	2	1,6	2,9	1,2	1,2	-3,4***	0,7	1,9	0,1
Dernier cinquième	1,4	-1,1	1,5	-0,9	-1	-3,5***	-3,1***	1,8	0,6
Ref Employé									
Agriculteur/commerçant/artisan	-3,4	-7,4***	2,2	-1,7	-2,9	-3,7**	-1,5	-4,8***	-1,8
Profession libérale, cadre	2	-1,6	4,2**	4,3**	6***	-0,5	2	0,8	2,1**
Profession intermédiaire	0,1	-4,1***	0,2	-0,4	4,2***	-3,5***	-0,8	-0,5	0,2
Ouvrier	-4,9***	-5***	-2,3	-5,2***	-1,3	-1,3	-3,7***	-4,9***	-1,1
Inactif	-0,8	-1,9	-3,4	-2,2	-1	-8,7***	-1,8	-3,1***	-1,9**
Ref Propriétaire									
Locataire dans le social	3,9**	12,4***	3,2**	6,2***	4,2***	4***	0	-0,6	3,4***
Locataire dans le privé	0,9	6,6***	2	2,3	-0,6	1,5	-1,2	-3,7***	0,5
Logé gratuitement	-0,7	7,5***	4	3,9	-2	3,2	-4,5***	-1,8	0,9
Ref Unités urbaines de 20 000 à moins de 100 000 hab.									
Rural	-9,7***	-9,9***	-11,2***	-8,6***	-7,2***	-4,4***	-3,1***	-3,3***	-1,6
< 20 000 hab.	-1,5	-3	-8,3***	-6,7***	-6***	-0,8	-3***	-3,9***	-0,4
100 000 hab. ou plus	-6,4***	-6,6***	-8,4***	-3,8***	-7,5***	-0,6	-2,6**	-4,8***	-1,6**
Agglomération parisienne	-7***	-8,1***	-6,4***	-7,2***	-10,9***	-7,5***	-3,4***	-5,5***	-1
Ref Non bénéficiaire de prestations familiales									
Bénéficiaire de prestations familiales	15,4***	1,4	-2,8	1,7	-3,6***	-1,4	0	-3***	-1,1
Ref Non bénéficiaire d'aides au logement									
Bénéficiaire d'aides au logement	4,2***	15,8***	4,7***	5***	3,8***	6,4***	-1,1	0,5	3,2***
Ref Ne connaît pas une personne élevant seule ses enfants avec un revenu inférieur au smic									
Connaît une personne	1,6	1,8	2,2	4,1***	3***	1,4	2,7***	1,5**	1,5***
Vous êtes vous-même dans cette situation	-2,2	0,5	-1,8	3,2	2	1,1	3,8	-1,1	3,4
Ref Ne connaît pas une personne au RSA									
Connaît une personne	0,5	2	9,7***	6,2***	2,1**	5,5***	0,8	0,2	2,1***
Vous bénéficiez du RSA	4,7	10,5***	35***	23,8***	7,1***	9,1***	4,4	0,8	0,7
Ref Ne connaît pas une personne en situation de handicap ou âgée dépendante									
Connaît une personne	0,2	1	0,2	0,8	7,5***	1,9**	2,7***	5,1***	0,6
Vous bénéficiez de l'AAH ou de l'APA	3,2	4,8**	0,2	5,4***	36,7***	1,8	4,5***	16,9***	5,9***
Ref 2018									
Année 2016	7***	4,7***	2,7**	5,5***	9,9***	0,4	3,6***	4,4***	1
Année 2020	-6,7***	-2,2	-2,9**	-10,5***	-1,2	2**	0,6	-3***	-0,5

Ref : caractéristique de référence.

1. L'effet marginal indique, selon la caractéristique sociodémographique prise en compte (être un homme, avoir entre 18 et 24 ans...), la probabilité relative de déclarer que « beaucoup de personnes ne bénéficient pas des droits ou allocations auxquels elles peuvent prétendre ». La significativité, quant à elle, se lit ainsi : ** au seuil de 5 % ; *** au seuil de 1 %.

Lecture > À caractéristiques comparables (âge, niveau de vie, profession... équivalents), être un homme diminue la probabilité de connaître de manière assez précise les allocations familiales de 10 points de pourcentage. Cette diminution est significative au seuil de 1 %.

Champ > Personnes 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source > DREES, Baromètre d'opinion 2016, 2018 et 2020.

> Études et Résultats n° 1263 © DREES

les connaître avec précision que ceux qui ne les perçoivent pas. Ainsi, parmi les personnes bénéficiant de l'une de ces deux prestations, 55 % savent qui est éligible à l'AAH et 25 % à l'APA, contre respectivement 18 % et 10 % des non-bénéficiaires (*tableau complémentaire F*). De même, les personnes de 65 ans ou plus, et dans une moindre mesure, les 50-64 ans, connaissent davantage le minimum vieillesse (Aspa) et l'APA qui s'adressent spécifiquement aux personnes de 65 ans ou plus et à celles de 60 ans ou plus en perte d'autonomie. À caractéristiques sociodémographiques comparables, par rapport aux 35-49 ans, les 65 ans ou plus ont près de deux fois plus de chance de connaître ces deux prestations (soit une hausse de la probabilité de connaître l'Aspa et l'APA de respectivement 11 et 8 points au-delà de cet âge) (*tableau 2*).

Percevoir les aides au logement, le RSA, l'AAH ou l'APA augmente significativement la probabilité de connaître assez précisément la plupart des autres prestations. Par exemple, être au RSA augmente de 24 points la probabilité de connaître assez précisément la CSS gratuite⁸, et respectivement de 11 points et 9 points les aides au logement et la prime d'activité. Comme les familles monoparentales, les 20 % les plus modestes (1^{er} cinquième de niveau de vie) et les locataires du parc social sont plus fréquemment bénéficiaires de prestations sociales que le reste de la population, ces personnes ont dans l'ensemble un degré de connaissance plus élevé des prestations. Ainsi, à caractéristiques comparables (même quintile de niveau de vie, même âge, etc.) appartenir à une famille monoparentale comparativement à un couple avec enfant(s) augmente la probabilité de respectivement 7 et 6 points de connaître assez précisément les allocations logement et la CSS gratuite (*tableau 2*). De même, à caractéristiques comparables, les locataires du parc social ont davantage de chance de connaître assez précisément les aides au logement, la CSS, la prime d'activité, l'AAH, les allocations familiales et le RSA que les propriétaires (accédants ou non).

Les cadres, professions libérales, les plus diplômés et les habitants des unités urbaines de 20 000 à moins de 100 000 habitants connaissent mieux les prestations sociales

Parmi les répondants au Baromètre d'opinion de la DREES, les cadres et professions libérales, généralement non éligibles aux prestations sociales sous conditions de ressources, déclarent mieux connaître certaines aides que les employés : en particulier, être cadre ou de profession libérale augmente de 4 points la probabilité de connaître assez précisément le RSA ou la CSS gratuite et de 6 points l'AAH, relativement aux employés. De même, les diplômés du supérieur déclarent en moyenne une meilleure connaissance des prestations que les non-diplômés ou ceux ayant obtenu un diplôme de niveau inférieur. Une fois corrigé des effets de structure, comparativement aux titulaires d'un BEP ou d'un CAP, les diplômés du supérieur ont plus de chance de connaître de manière assez précise l'AAH, l'Aspa, l'APA et la CSS payante, qui sont les prestations dont la connaissance précise est la moins répandue dans la population (*tableau 2*). Les habitants des unités urbaines de taille intermédiaire (de 20 000 à moins de 100 000 habitants) ont systématiquement une meilleure connaissance des prestations que ceux des unités urbaines plus petites (rural, unités urbaines de moins de 20 000 habitants) ou plus grandes (unités urbaines de 100 000 habitants ou plus, agglomération parisienne). S'agissant du rural, cela pourrait s'expliquer par le fait que les personnes résidant dans ces territoires sont parfois isolées. Quant aux populations des grandes agglomérations, cela peut être mis en regard avec des mobilités résidentielles plus fréquentes, qui réduiraient la disposition à entreprendre des démarches pour s'informer sur les aides sociales auxquelles on peut prétendre. ●



Télécharger les données associées à l'étude

8. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les bénéficiaires du RSA se voient automatiquement attribuer la CSS gratuite.

Mots clés : **Non-recours** **Accès aux droits** **Prestations sociales**

Pour en savoir plus

- > **Afsa, C.** (2016, mars). Le modèle logit. Théorie et application. Insee, *Document de travail*, M 2016/01.
- > **Berhuet, S., Brice Mansencal, L., Hoibian, S., et al.** (Crédoc) (2022, janvier). *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021*. Injep, Notes et Rapports/ Rapport d'étude.
- > **Cabannes, P.-Y.** (2022, juin). Fin 2018, un bénéficiaire de minima sociaux sur six n'avait pas de complémentaire santé. DREES, *Études et Résultats*, 1232.
- > **Dardier, A., Doan, Q.-C., Lhermet, C.** (2022, mars). La revalorisation du bonus individuel en 2019 a fortement élargi le champ des bénéficiaires de la prime d'activité. DREES, *Études et Résultats*, 1225.
- > **Les clés du social** (2022, mai). *Le non-recours aux aides sociales*.
- > **Meinzel, P.** (2022, mai). Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 97.
- > **Hannafi, C., Le Gall, R., et al.** (2022, février). Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 92.
- > **Papuchon, A.** (2016, mars). Prestations sociales : les personnes éligibles sont-elles les mieux informées ? DREES, *Études et Résultats*, 954.
- > **Warin, P.** (2007). *L'accès aux droits sociaux*. Grenoble, France : Presses universitaires de Grenoble.
- > **Warin, P.** (2015). Pourquoi le non-recours ? *Revue Projet*, 346.
- > **Warin, P.** (2010, juin) [actualisé en 2016]. Le non-recours : définition et typologie. Odenore, *Working Paper*, 1.

> **Publications**
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**
DREES-INFO@santer.gouv.fr

> **Contact presse**
DREES-PRESSE@santer.gouv.fr

Directeur de la publication : Fabrice Lenglard
Responsable d'édition : Valérie Bauer-Eubriet
Rédactrice en chef technique : Céline Roux
Chargée d'édition : Élisabeth Castaing
Composition et mise en pages : Julie Eneau
Conception graphique : DREES
 Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources
 ISSN électronique 1146-9129 • AJP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la DREES d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la DREES. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : DREES - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@santer.gouv.fr